

● Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT) – Réussir le KYC des personnes morales – Instant learning

Relever le défi d'une connaissance client en conformité avec la 6ème directive

Code
702966

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
399 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Collaborateurs des services clients – Support commercial – Administration des ventes – Chargés de clientèle, conseillers commerciaux réseaux- Equipes AML / LCBFT / LAB des entreprises assujetties à la LCB-FT : PSI établissements de crédit , banques, acteurs de marchés et intermédiaires financiers – CIF – CGP – IAS – IOBSP- Sociétés de gestion – Assureurs – Acteurs de l'immobilier – Professions du droit et du chiffre – Managers et collaborateurs des fonctions conformité – Audit et contrôle interne – Plus généralement, les salariés en contact avec la clientèle

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Formations très opérationnelle avec de nombreux cas réels.

Format condensé pour maximiser l'acquisition de compétences opérationnelles

Flexibilité grâce à un format entièrement à distance et court

Alternance d'éléments techniques et exercices pratiques

Peut être associé à d'autres classes virtuelles pour approfondir progressivement vos compétences

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

Objectifs pédagogiques

- Assurer la place du KYC dans le dispositif LCB-FT
- Identifier et surmonter les difficultés classiques du KYC Personnes Morales

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Assurer la place du KYC dans le dispositif LCF-FT

Etablir le KYC comme grief principal lors des contrôles des autorités

- Encadrer étroitement le KYC au sein de la réglementation LCB-FT
- Organiser pratiquement et réglementairement le KYC
- Exercices :
- Cas du blanchiment
- Cas de la lutte contre le financement du terrorisme
- Cas des sanctions internationales

De l'identification à la connaissance

- Etude de cas : sanction Bred
- Prendre en compte la localisation du client et son activité (PTHR)
- Lister les secteurs considérés à risque (ANR du COLB et Tracfin)
- Etudier les exigences et les modalités de mise à jour de la connaissance client
- Maintenir le contrôle permanent des listes de sanctions
- Garantir la surveillance des opérations
- Exercice : établir suffisamment et correctement le profil économique et le profil de risque LCB-FT

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Identifier et surmonter les difficultés classiques du KYC PPM

Préciser l'identification dans le cas des personnes morales

- Préciser la notion de bénéficiaire effectif
- Détailler le dispositif déclaratif et l'information publiée sur les bénéficiaires effectifs
- Exercice : déterminer les bénéficiaires effectifs – divers cas de figure
- Gérer le cas des personnes morales de droit étranger
- Etude de cas : Analyse de la sanction Axa-banque 2023
- Expliquer la situation (contrastée) en Europe
- Lister les difficultés actuelles pour les groupes internationaux
- Etablir les recommandations et les bonnes pratiques disponibles

Expliquer les nouveautés de la Sixième Directive LCB-FT (AMLD6)

- Gérer les difficultés liées aux personnes morales
- Justifier l'analyse des sociétés en création
- Vérifier les représentants de la personne morale
- Expliquer les cas de diligences simplifiées
- Préciser le contrôle des Kbis (Trustsphère,...)
- Quiz

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 2 Déc. 2026

